



**Délibération n° 2019/05/20 n°08 : Rétrocession
des voiries et espaces communs du lotissement
CERFII, tranche 2, à la commune de Vaugneray.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/05/2019
En exercice :	31	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 20/05/2019
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 23/05/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M. LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, MM. GILLET Rémi, BEAU Olivier, ANDREYS Paul, MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme BERNY Carine donne pouvoir à M MOREAU Jean-Jacques (pouvoir pris en compte de la délibération 1 à 12), Mme CHAMARIE Joëlle donne pouvoir à M BEAU Olivier, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond, Mme HIMEUR Fatima donne pouvoir à Mme BERTHILLON Chantal.		
Absents ou excusés :		
Mme DE JERPHANION Marianne		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par une résolution du 17 juillet 2018, l'assemblée générale des copropriétaires "Les Terrasses de Vaugneray", sise 66, rue Joseph Vialatoux à VAUGNERAY (69670), représentée par son Président, Monsieur DAVID, propose à la commune de Vaugneray d'acquiescer à l'euro symbolique une parcelle de terrain de 3 163 m², à détacher de l'assiette de la copropriété, cadastrée AC 814, selon le plan de division établi par Madame Geneviève DENTON, géomètre.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- ACCEPTE** l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain de 3 163 m² à détacher de la copropriété "Les Terrasses de Vaugneray", cadastrée AC 814, telle que présentée par le plan de division établi par Madame Geneviève DENTON.
- AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession, et de tous documents annexes nécessaires, auprès de l'étude notariale de Vaugneray.
- DIT QUE** cette voirie sera incorporée au domaine privé de la commune, et versée ultérieurement au domaine public par une délibération de classement.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
23 MAI 2019
et de la publication en mairie le
23 MAI 2019

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

